Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20241219-2024_12_19_D73-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 23/12/2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37
Nombre de délégués présents :
54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56
55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57
Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN *(à partir de la délibération n°57)*
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	**Prénoms**	**NOMS**
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Administration générale – Soutien à Mayotte - Subvention exceptionnelle
Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les Communes et les Intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté d'Agglomération Arlysère tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.
Aussi, il est proposé de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte de la manière suivante :

- Don d'un montant de 31 000 €
- à la Protection civile - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve ce soutien à la population de Mayotte à hauteur de 31 000 € ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

Communauté d'Agglomération Arlysère